

**Houda-imane Faraoun et Djamil a Tamazirt Entendues dans des dossiers de corruption**

## **Ce qui est reproché aux deux ex-ministres**



Houda  
-  
Imane  
Faraou  
un. ©  
D.R /  
Djamil  
a  
Tamaz  
irt. ©  
D.R

L'ancienne ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication Houda-Imane Faraoun (2015-2020) et l'ancienne ministre de l'Industrie et des Mines Djamil a Tamazirt (2018-2020) ont été convoquées et entendues par la police judiciaire relevant de la Section de recherche de la Gendarmerie nationale de Bab Jdid (Alger) pour des soupçons de corruption.

Qu'en est-il exactement de ces deux nouveaux dossiers qui risquent d'éclabousser deux anciennes ministres de la République et plusieurs hauts responsables de l'État ? Selon nos sources, les deux mises en cause ont été longuement entendues par les gendarmes dans le cadre d'une enquête préliminaire enclenchée par le parquet d'Alger. Frappées d'une interdiction de sortie du territoire national (ISTN), les deux prévenues seront, très prochainement, entendues par le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed qui transmettra leurs dossiers à la Cour suprême.

Selon nos sources, Houda-Imane Faraoun a été entendue dans l'affaire des frères Kouninef. Ainsi, la justice reproche à l'ancienne ministre d'avoir indûment agi pour défendre un contentieux lié à un marché octroyé aux Kouninef et d'avoir pesé de toute son autorité pour que cette entreprise aille jusqu'au bout du marché avec Algérie Télécom pour l'installation des cabines téléphoniques.

Les enquêteurs se sont notamment intéressés aux modalités d'octroi dudit marché, aux clauses du contrat qui avait lié Algérie Télécom aux Kouninef, mais surtout aux irrégularités qui avaient émaillé les procédures d'octroi dudit marché et l'intervention de la ministre pour blanchir les Kouninef. Et si les gendarmes se sont penchés sur

ce lourd dossier dans le fond, il n'en demeure pas moins que la justice attend des précisions sur les soupçons de corruption et sur des faits avérés punis par la loi.

Cela va du mauvais usage de la fonction jusqu'à l'octroi d'indus avantages aux frères Kouninef qui ont causé des dégâts collatéraux à Algérie Télécom. Concernant l'ancienne ministre de l'Industrie et des Mines Djamila Tamazirt, entendue dans le fond dans une enquête préliminaire, elle est impliquée dans des affaires de corruption, notamment dans l'octroi opaque des moulins à l'époque où elle occupait le poste de P-DG du groupe agroalimentaire public Agrodiv.

Les cessions commises par Djamila Tamazirt auraient généré un manque à gagner pour l'État de près de 450 milliards de centimes. L'enquête pourrait être étendue jusqu'à la décision du gouvernement de fermer, du temps où Djamila Tamazirt était ministre, 45 minoteries pour combler le déficit constaté, et opérer la réorganisation et l'assainissement de la filière céréale. Ainsi, l'ancienne ministre a évoqué, en juillet 2019, la problématique d'approvisionnement des moulins publics par l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) en blé tendre.

Durant la même période, le P-DG de l'OAIC avait été limogé pour des soupçons de surfacturation et de corruption. Devant ces faits avérés, le gouvernement a décidé de suspendre les activités des 45 minoteries pour définir les responsabilités des uns et des autres dans ce dossier qui, désormais, est entre les mains de la justice.

**F. B.**